

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Novembre et décembre 2017

Le Conseil municipal :

- **A approuvé** le projet de périmètre en vue de la fusion de cinq syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement : d'Arc sur Tille, de Fauverney, de la plaine inférieure de la Tille, de la Racle, de Varanges, ainsi que les statuts proposés pour la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU) et a désigné Messieurs Bouju, Cases, Gourdon et Berti comme représentants de la collectivité au nouveau syndicat,
- **A approuvé** le projet de création d'un espace multisports et d'échanges, intergénérationnel, au lieudit « Le Paquier de Fouffrans », sur un terrain propriété de la Commune, ainsi que le montant estimatif des travaux (110 571,95 € HT), a sollicité une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) de 55 285 € (50 % de la dépense HT), avec labellisation « Paris 2014 », une subvention auprès de l'Etat de 33 170 € (30 % de la dépense HT) dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- **A décidé** de réaliser une étude préalable, par un architecte-paysagiste, afin de définir un projet de requalification de la place du Meix de la Cure et d'engager la Commune dans sa mise en œuvre,
- **A approuvé** la décision modificative budgétaire n° 4, liée notamment à l'augmentation de crédits en faveur du SIVOS de Pluvet Soirans Tréclun (écoles) et à la prise en compte de travaux en régie, équilibrée à 12 600 € en fonctionnement et à 13 600 € en investissement,
- **A approuvé** une convention d'une durée de 3 ans permettant la mise à disposition des deux agents du service technique de la Commune de Soirans auprès de la Commune de Pluvet, pour des missions techniques définies, notamment dans le domaine de l'entretien des bâtiments communaux et de durée limitée,
- **A décidé** de recruter l'agent recenseur, chargé de réaliser les opérations du recensement 2018, parmi le personnel communal et a fixé l'enveloppe de rémunération conformément à la prise en charge de l'Etat,
- **A décidé**, compte tenu compte tenu du désengagement de la Communauté de Communes et de la réglementation en vigueur relative à la divagation des chiens et des chats, de faire appel à la SPA de Dole et sa région afin de prendre en charge les animaux errants sur le territoire communal grâce à sa fourrière animale et a autorisé le Maire à signer une convention avec la SPA pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018,
- **A décidé** d'engager, avec le Syndicat Intercommunal de l'Energie de Côte d'Or (SICECO), les études nécessaires à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, Grande rue.